



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA CHARENTE-MARITIME

Direction Départementale
des Territoires et de la Mer

Service Eau, Biodiversité
et Développement Durable

Unité Milieux, Forêt et Biodiversité

Référence : SCVH n° MFB18/0107

Vos réf. :

Affaire suivie par : Stéphane CRAPET
stephane.crapet@charente-maritime.gouv.fr
Tél. 05 16.49.62.72 – Fax : 05 16.49.64.00

Objet :

La Rochelle, le 29 janvier 2018

BORDEREAU D'ENVOI

À

DREAL-Service VERPN
Secrétariat du CSRPN
Immeuble le PASTEL
22, rue des Pénitents Blancs - CS 53218
87032 LIMOGES CEDEX 1

Désignation des pièces	Nbre	Observations
- dossier de désairage d'un autour des palombes femelle présenté par M. ROSÉ Jean-Pierre	1	Pour avis

Le Responsable de l'Unité
Milieux, Forêt et Biodiversité


Yann FONTAINE

Montfavet, le 15 Janvier 2018

M Rosé Jean Pierre

20 Bd du clos Montplaisir

84140 Montfavet

Mail : jean-pierre.rose0704@orange.fr

Tel : 06-85-26-73-49

04-90-31-38-25

D.D.T.M
Service EBDD

22 JAN. 2018

CHARENTE-MARITIME


DDTM de la Charente-Maritime
Service Eau, Biodiversité et
Développement Durable
Unité Milieu et Biodiversité
Site Mangin 89, av des cordeliers
17018 LA ROCHELLE Cedex 1

(à l'attention de M^r Ludovic Lomarche

Objet : Demande de désairage au Charente-Maritime

Monsieur, Veuillez trouver ci-joint mon dossier de demande de désairage, pour un autour des palombes dans le département de la Charente Maritime. Je reste à votre disposition pour vous fournir les renseignements complémentaires que vous jugeriez utiles.

En vous souhaitant, bonne réception je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

 J. Rosé

Montfavet, le 15 Janvier 2018

M Rosé Jean Pierre

20 Bd du clos Montplaisir

84140 Montfavet

Mail : jean-pierre.rose0704@orange.fr

Objet : Demande de prélèvement pour l'exercice de la chasse au vol

Ref : Arrêté Ministériel du 17 Avril 1981 (article 4 bis) modifié
Montfavet, le 15/01/2018

DDTM de la Charente-Maritime
Service Eau, Biodiversité et
Développement Durable
Unité Milieu et Biodiversité
Site Mangin 89, av des cordeliers
17018 LA ROCHELLE Cedex 1

Arrêté Ministériel du 10 Aout 2004 et circulaire DNP-CFF n°2005-03 du 17 mai 2005.

Arrêté Ministériel du 26 Octobre 2009-article 6

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de solliciter la délivrance d'une autorisation de désairage (prélèvement à l'aire) d'un autour des palombes (*accipiter gentillis*) forme (femelle) pour l'exercice de la chasse au vol.

Cette demande sera soumise à l'avis du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) conformément à l'arrêté ministériel du 12 Janvier 2016.

Veuillez trouver ci-après les éléments nécessaires à l'instruction de l'autorisation.

DEMANDEUR :

M Rosé Jean Pierre, 20 Bd Clos Montplaisir, 84140 Montfavet

- Membre de l'Association Nationale des Fauconniers et Autoursiers
- Espèce et sexe faisant l'objet de la demande : autour des palombes femelles.

PROTOCOLE DES OPERATIONS :

- **Période :**
A partir du 1^{er} Juin 2018
- **Modalités de capture :**
- _____
 1. Prélèvement à l'aire
 2. Transport : caisse cartonnée, aérée
 3. Bagueage immédiat au pied de l'aire par la garde ONC/CW du département (bague conforme à l'arrêté du 10 août 2004)
 4. Prélèvement effectué par le fauconnier ou à défaut par un grimpeur.
 5. Lieux de prélèvement : département de la Charente Maritime.

- Cantons :

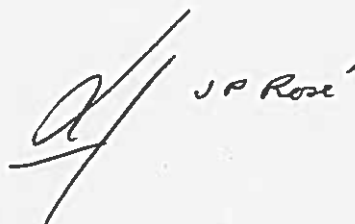
Ils seront précisés au 1^{er} mai, un compte rendu de l'opération vous sera envoyé par mes soins.

Je suis déjà titulaire d'une autorisation préfectorale de détention, pour la chasse a vol (arrêté du 10 août 2004).

Dans l'attente de la suite que vous voudrez bien réserver à cette demande, je vous prie de croire, monsieur le Préfet, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

En pièce jointe

- . Copie de mon arrêté de détention d'animaux non domestiques
- . Imprimé cerfa n°13616*01
- . permis de chasse



J.P. Rossi



PREFET DE VAUCLUSE

Direction Départementale des Territoires
Service Environnement - Unité Milieux Naturels
Affaire suivie par : Hélène CLOAREC
TÉL : 04 90 16 21 13
Télécopie : 04 90 16 21 88
Courriel : helene.cloarec@vaucluse.gouv.fr

ARRÊTÉ n° 11/130 du 16 mars 2011
modifiant l'arrêté du 26 mai 2005 portant autorisation
de détention d'animaux d'espèces non domestiques

LE PRÉFET DE VAUCLUSE
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L.411-1, L.411-2, L.412-1 et R.412-1, R.413-19 et R.413-40 ;

Vu l'arrêté ministériel du 10 août 2004 fixant les règles générales de fonctionnement des installations d'élevage d'agrément d'animaux d'espèces non domestiques ;

Vu la circulaire DNP/CFE n° 2005-03 du 17 mai 2005 relative à la détention, au transport et utilisation des espaces pour la chasse au vol ;

Vu l'arrêté préfectoral du 03 janvier 2011 portant délégation de signature au directeur départemental des territoires ;

Vu l'arrêté préfectoral du 07 janvier 2011 donnant subdélégation de signature du directeur départemental des territoires aux chefs de service ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 05-42 du 19 mai 2005 portant autorisation de détention d'animaux d'espèces non domestiques ;

Vu l'arrêté préfectoral modificatif n° 05-49 en date du 26 mai 2005 ;

Considérant la demande d'autorisation de détention d'un autour supplémentaire adressée par M. Jean-Pierre ROSE en date du 18 février 2011 ;

Considérant qu'avec cet oiseau supplémentaire M. ROSE ne dépasse pas l'autorisation qui lui est accordée de détenir au maximum 6 oiseaux ;

Sur proposition du Directeur départemental des territoires de Vaucluse ;

ARRETE

ARTICLE 1er :

L'article 1 de l'arrêté préfectoral sus-mentionné est modifié comme suit :

M. Jean-Pierre ROSE demeurant 20 Boulevard Clos Monplaisir - 84 140 MONTFAVET, et membre de l'Association nationale française des fauconniers (A.N.F.A.), est autorisé à détenir les rapaces suivants destinés à la chasse au vol ou aux activités de reproduction en vue de la production de spécimens destinés à la chasse au vol, et à participer à des manifestations cynégétiques occasionnelles sans but lucratif :

A. ESPECES ANIMALES POUR LESQUELLES L'AUTORISATION EST DEMANDEE				
Nom vernaculaire	Nom scientifique	Nombre de spécimens		
		Sexe		
		mâle	femelle	indéterminé
Autour	Accipiter			3
Buse	Parabuteo			2
Faucon	Falco			1

ARTICLE 2 :

La Secrétaire générale de la Préfecture de Vaucluse, Le directeur départemental des territoires de Vaucluse et le Chef du Service départemental de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Avignon, le 16 mars 2011

Pour le préfet et par délégation,
P/Le Directeur Départemental des Territoires
le Chef de Service


Catherine GAILDRAUD

DEMANDE DE DÉROGATION
 POUR LA CAPTURE OU L'ENLEVEMENT
 LA DESTRUCTION *
 LA PERTURBATION INTENTIONNELLE *
 DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES
 * cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement
 Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
 définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom : ROSE Jean - Pierre
 ou Dénomination (pour les personnes morales) :
 Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :
 Adresse : N° 20 Rue Bd des Muraillais
 Commune MONTFAVET
 Code postal 89140
 Nature des activités : chasse au vol
 Qualification :

B. QUELS SONT LES SPÉCIMENS CONCERNÉS PAR L'OPÉRATION

Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (1)
B1 <u>Accipiter gentilis</u> <u>autour des palombes</u>	<u>1</u>	<u>fémele</u>
B2		
B3		
B4		
B5		

(1) nature des spécimens, sexe, signes particuliers

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE L'OPÉRATION *

Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Inventaire de population	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude écoéthologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude génétique ou biométrie	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Autres	<input checked="" type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : chasse au vol
 Suite sur papier libre

D. QUELLES SONT LES MODALITÉS ET LES TECHNIQUES DE L'OPÉRATION
(cocher sur la ligne des rubriques suivantes en fonction de l'opération envisagée)

D1. CAPTURE OU L'ENLEVEMENT *

Capture définitive Préciser la destination des animaux capturés :
 Capture temporaire avec relâcher sur place avec relâcher différé
 S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher :

S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher :

Capture manuelle Capture au filet
 Capture avec épauvette Pièges Préciser :

Autres moyens de capture Préciser :

Utilisation de sources lumineuses Préciser :

Utilisation d'émissions sonores Préciser :

Modalités de marquage des animaux (description et justification) : *bagues comparées à l'ovite*
du 10 août 2004

Suite sur papier libre

D. DESTRUCTION

Destruction des nids Préciser :

Destruction des œufs Préciser :

Destruction des animaux Par animaux prédateurs Préciser :

Par pièges létaux Préciser :

Par capture et euthanasie Préciser :

Par armes de chasse Préciser :

Autres moyens de destruction Préciser :

Suite sur papier libre

D. PERTURBATION INTENTIONNELLE

Utilisation d'animaux sauvages prédateurs Préciser :

Utilisation d'animaux domestiques Préciser :

Utilisation de sources lumineuses Préciser :

Utilisation d'émissions sonores Préciser :

Utilisation de moyens pyrotechniques Préciser :

Utilisation d'armes de tir Préciser :

Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle Préciser :

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPÉRATION ?

Formation initiale en biologie animale Préciser :

Formation continue en biologie animale Préciser :

Autre formation Préciser :

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE L'OPÉRATION ?

Préciser la période : *fin mai début juin*
 ou la date : *non précisé ultérieurement*

G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPÉRATION ?

Régions administratives :

Départements : *CHARENTE MARITIME*

Cantons : *non précisé au départ*

Communes : *non précisé au départ*

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPÉRATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE ?

Relâcher des animaux capturés Mesures de protection réglementaires
 Renforcement des populations de l'espèce Mesures contractuelles de gestion de l'espace

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée :

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION ?

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : *un compte rendu sera adressé à M. le Préfet du 17, à la DDTM et à la DREAL*

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à *Montreuil*
 le *22 décembre 2007*
 Votre signature *[Signature]*

NOM :

R O S E

Prénoms :

Jean-Pierre

Date et lieu de naissance : 25 Octobre 1939 à

BRUONY (Marne)

Domicile :

MONTMAYSI-AVIGNON
20 Bd. Clos Montplaisir

Nationalité :

Française



Signature de titulaire

Delivré par le Préfet de

Vaucluse

Le 24 FEV 1978

N° 84-2-4997

POUR LE PRÉFET
Signature du Préfet
Le Directeur de l'Administration
et de la Réglementation

RAPPELS

En application du Code rural (articles 385 et suivants), il est interdit de chasser :

- sans être porteur d'un permis de chasseur visé et valide pour le jour et le lieu concerné ;
- sur le terrain d'autrui sans le consentement du propriétaire ou de ses ayants droit ;
- en un terrain ou avec des moyens prohibés par les règlements.

11

Le permis de chasser n'est valable que s'il a été visé par le maître et validé par l'opposition des usagers concernés aux taxes et aux redevances cynégétiques exigibles pour le lieu et le temps où l'on désire chasser.

Il devra, par ailleurs comporter l'indication de ou des délinquants ; et le permis pourra être utilisé pendant un période de validité, celle-ci détaillée au 1^{er} article de la cartouche de chasse et prévu fin à la date indiquée sur la cartouche.

VALIDATION DU PERMIS DE CHASSER 2017-2018

départementale.....013
départementale Grand Gibier.....013



N° 0275547

7054301

MR ROSE Jean-pierre
20 BD CLOS MONTPLAISIR
84140 MONTFAVET

Permis de chasser
Numéro : 8424997
Délivré le : 24/02/1976
Par la préfecture de : VAUCLUSE

Le 30/06/2017 à 09:39